

ANNEXE

FICHE DE MISSION PROFESSEUR RELAIS AUPRÈS DE GRAME (CENTRE NATIONAL DE CRÉATION MUSICALE).

Présentation du GRAME

Créé par James Giroudon, Pierre-Alain Jaffrennou et Yann Orlarey en 1982, GRAME - Générateur de Ressources et d'Activités Musicales Exploratoires - est labellisé Centre national de création musicale en 1997, label regroupant à ce jour 7 autres centres en France qui nourrissent la vitalité de la création musicale et sonore. GRAME est codirigé par James Giroudon et Pierre-Alain Jaffrennou jusqu'en 2010, puis par James Giroudon seul jusqu'en 2018. Il est ensuite codirigé par Anouck Avisse et Sebastian Rivas de 2018 et 2024. En Mars 2025, Nadia Ratsmandresy prend la direction générale et artistique de GRAME. GRAME devient au fil de son histoire un écosystème alimenté par la production et la création d'œuvres et d'idées nouvelles. Ses trois pôles création, recherche et transmission, en constante interaction, en font un lieu d'incubation, de rencontres créatives, de collaborations fertiles entre artistes créateur.rice.s, ingénieur.e.s et chercheur.se.s, médiateur.rice.s, enseignant.e.s, formateur.rice.s, étudiante.s et publics.

Selon la circulaire n°2010-040 du 30-3-2010, la mission du professeur relais se décline selon quatre orientations principales communes à tous les professeurs relais :

- Accompagner les enseignants dans la mise en œuvre des projets et des dispositifs relevant de l'éducation artistique et culturelle.
- Informer le milieu scolaire des activités et des ressources proposées par l'institution culturelle et promouvoir sa fréquentation par les enseignants et les élèves.
- Contribuer à la conception et à la mise en œuvre des actions de formation interdisciplinaires à l'intention des enseignants.
- Produire et mettre à disposition des ressources pédagogiques.

Le professeur relais auprès de GRAME est chargé, sous la responsabilité du délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle de :

- Travailler en étroite concertation avec l'équipe de la DAAC, plus particulièrement avec la chargée de mission Musique et avec les autres professeurs relais ;
- Accompagner la mise en œuvre de projets EAC en partenariat avec GRAME et avec les éventuels partenaires culturels de GRAME
- Promouvoir et accompagner les dispositifs spécifiques de l'EAC, en faisant le lien entre GRAME et les établissements scolaires du territoire ;
- Participer à l'organisation et à la mise en œuvre de formations à destination des enseignants (parcours de formation DAAC, PREAC Opéra & Expressions vocales).
- Contribuer à la production de ressources pédagogiques transversales autour de la création sonore contemporaine et conformément aux objectifs du parcours d'éducation artistique et culturelle.

Le professeur relais sera inclus dans un réseau de 51 professeurs relais coordonné par DAAC de l'académie de Lyon, au service de la politique académique en EAC portée par la DAAC. Il œuvrera en faveur de la pédagogie de projet, du partenariat artistique et scientifique et de l'interdisciplinarité. Il portera auprès du public scolaire et des partenaires culturels les priorités académiques.

Le professeur relais rédige chaque année un bilan d'action détaillé, adressé au délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle.

Cette mission donne lieu à 1 IMP de taux 4, pour un montant total de 2500 euros pour une année scolaire complète et nécessite 4 heures de travail hebdomadaire. Le professeur relais organisera en concertation avec son chef d'établissement, son emploi du temps afin de pouvoir travailler dans les locaux de GRAME (Bureaux & Studio | 26 rue Emile Decors | 69100 Villeurbanne), une demi-journée par semaine. Il se rendra disponible pour la formation annuelle des professeurs-relais organisée par la DAAC, ainsi que pour toute action de la DAAC où l'exercice de sa mission serait requis.

Les enseignants titulaires dans le 2nd degré, en poste dans l'académie de Lyon peuvent postuler à cette mission ouverte aux enseignants de toutes les disciplines.

La mission est renouvelable tous les ans, après un entretien avec le délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle.

Les candidatures (lettre de motivation et CV) doivent être envoyées exclusivement par mail à l'attention de Monsieur Mathieu Rasoli, délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, à daac@ac-lyon.fr, avant le **25 septembre 2025** délai de rigueur.

Les entretiens de recrutement auront lieu **le mercredi 1^{er} octobre** matin.